

De nombreux dispositifs d'accès au droit dans le cadre du Contrat de Ville de la Métropole Rouen Normandie



Contrat de Ville

Des dispositifs d'accès au droit au sein des centres de services aux citoyens de la Métropole Rouen Normandie

Le Contrat de Ville de la Métropole Rouen Normandie a pour objectif de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'accès au droit de tous les habitants de la Métropole. Dans ce cadre, des centres de services aux citoyens ont été créés dans les zones d'habitat prioritaire. Ces centres ont pour mission de fournir une aide juridique gratuite et personnalisée aux habitants, de leur expliquer leurs droits et de leur accompagner dans leurs démarches administratives. Ils sont ouverts à tous les habitants de la Métropole, quel que soit leur statut de résident.

Ces centres de services aux citoyens sont financés par la Métropole Rouen Normandie et les communes des zones d'habitat prioritaire. Ils sont dirigés par des juristes et des travailleurs sociaux. Ils proposent des services de conseil, d'accompagnement et de médiation. Ils sont également ouverts à des associations et des bénévoles.

Ces centres de services aux citoyens sont un véritable relais entre les habitants et les services publics. Ils permettent de mieux connaître ses droits et de mieux les faire valoir. Ils sont un véritable levier de lutte contre la pauvreté et de promotion de la justice sociale.

